



Transfert des Affaires indiennes au ministère de l'Intérieur, 3 mars 1849

La genèse du [Bureau des Affaires indiennes](#) s'ébaucha dès l'adoption de la Constitution, selon laquelle le gouvernement fédéral réglemente « le commerce ... avec les tribus indiennes ».

Ce pouvoir fut progressivement élargi à la gestion de l'ensemble des affaires indiennes.

La création officielle de ce qui fut d'abord l'Office of Indian Affairs (OIA) et devint ultérieurement le Bureau of Indian Affairs (BIA) remonte à 1824.

A cette époque, les Affaires indiennes dépendaient du ministère de la Guerre.

En 1849, le transfert des Affaires indiennes au ministère de l'intérieur, nouvellement créé, était censé orienter les services responsables vers l'éducation et l'assimilation des Indiens.

Pourtant, les guerres indiennes étaient loin d'être terminées et, jusqu'en 1890, date du massacre de Wounded Knee, le Bureau traita des affaires militaires aussi bien que civiles.

Directement issu des conflits armés, le Bureau des Affaires indiennes fut peu à peu chargé de remplir des engagements pris par le gouvernement lors de la signature des traités et d'assurer l'administration des réserves.



Passant de la guerre à l'assistance sociale, il se trouva investi de responsabilités considérables, à tel point qu'il devint le plus grand département du ministère de l'Intérieur, une bureaucratie tentaculaire chargée, au gré des administrations à la tête du pays, d'élaborer et de mettre en œuvre la politique indienne.

A l'origine composé exclusivement de non-Indiens, il finit par intégrer des fonctionnaires d'origine tribale. Le premier commissaire indien fut l'Iroquois Ely Parker, nommé en 1869.

Le 20-12-2010 par El Coyotos



Transfert des Affaires indiennes au ministère de l'Intérieur, 3 mars 1849